

Les communes, la ville et l'Etat

La séance de notre Atelier consacrée aux Communes s'est déroulée le 21 avril au Théâtre de Carouge, haut lieu symbolique des conflits entre communes et Ville de Genève.

Nos discussions ont porté sur les rôles respectifs des communes, de la Ville et de l'Etat. Elles sont à placer dans un contexte général qui demande quelques explications.

Lors de notre séance d'hier soir, nous avons pu mesurer le poids relatif de la Ville et de l'Etat en matière de budgets culturels. Il manquait à ces tableaux le troisième partenaire de l'équation institutionnelle régionale, les communes. Même s'il est difficile de trouver et de comparer les chiffres des communes on peut se risquer à articuler quelques données simples

DIAPO 1

On voit ici que depuis les années 60, la proportion de la population genevoise vivant en dehors de la Ville de Genève a progressivement dépassé celle y vivant. Ce mouvement s'accroît chaque année. Pourtant, la majeure partie des activités culturelles de notre région se déroule encore sur le territoire de la Ville de Genève.

DIAPO 2

On voit ici quelques proportions (ce sont des pourcentages relatifs) entre trois entités : la Ville de Genève, les 12 communes les plus peuplées du Canton et les 32 autres communes moins peuplées. La première colonne illustre les populations respectives, la seconde les montants des recettes communales, la troisième tente de mettre en évidence les budgets consacrés à la culture, mais je ne suis sûr de rien : il s'agit là d'estimations...

Même si la Ville restera encore pour longtemps le principal acteur culturel, il est en tous cas certain que de plus en plus de communes du Canton, principalement les plus peuplées, se sont dotées ou se dotent d'une politique culturelle dont l'importance va croissant : on peut citer notamment Meyrin, Carouge, Vernier, Onex, Lancy ou Plan-les-Ouates.

Même s'il est encore très rare – trop rare – de voir des communes collaborer dans la réalisation de projets importants, cela commence à se faire ici ou là (à l'image du Festival Hip-Hop Commune-ikation, qui rassemble les forces de Carouge, Plan-les-Ouates, Onex, Lancy, Bardonnex, Perly et Confignon autour d'un projet très innovant et très ciblé).

Les communes en un mot acquièrent petit à petit une autonomie et une indépendance culturelle qui en font des partenaires incontournables. On aurait donc tort de les écarter de tout débat sur la gouvernance culturelle.

Partant de ce constat l'atelier s'est posé trois questions volontairement provocatrices :

DIAPO 3

1. La Ville de Genève doit-elle soutenir l'action culturelle des autres communes genevoises ?

2. Le Canton de Genève doit-il soutenir l'action culturelle des Communes ?
3. Les communes genevoises doivent-elles limiter leur effort culturel à leurs propres frontières ?

La première question, en inversant les termes des revendications habituelles, témoigne de cette réalité aperçue en chiffres tout à l'heure : certaines communes mènent une action culturelle régulière sur leur territoire, développent des stratégies à plus long terme, souvent ambitieuses. Certaines même investissent dans des infrastructures importantes. Ce faisant, ces communes deviennent pour la Ville de Genève, des partenaires de dialogue et d'échanges sur un plan d'égalité. Elles pourraient donc prétendre à une aide spécifique.

C'est en tous cas leur revendication et on doit en reconnaître la légitimité. Ces communes considèrent qu'il est de leur devoir de développer une offre culturelle à l'intention de leur population. Une population qui, parce qu'elle bénéficie directement de l'offre en question, adhèrera ensuite plus facilement aux grands projets qui dépassent alors le simple espace communal.

On doit tenir compte de cette situation (le désir d'autonomie et de reconnaissance des communes) au moment d'encourager les concertations entre communes en matière culturelle. Reconnaître la légitimité de chacun vis-à-vis de ses administrés, se respecter, travailler ensemble plutôt que chacun pour soi, sont les clés d'une confiance à rétablir. Une confiance qui a cruellement fait défaut lors de la crise du Théâtre de Carouge et dont l'absence n'a pas fait du bien au projet de la Maison de la danse à Lancy.

Le seul lieu de concertation et d'échanges où cette confiance peut s'établir entre les communes et la Ville est aujourd'hui le Groupe de concertation culturelle.

DIAPO 3

Cette instance, née sur les cendres de la Conférence culturelle, semble être, au dire de ses membres, un lieu de dialogue où souffle un nouvel état d'esprit. On ne peut que s'en réjouir, et espérer que la Ville de Genève et les communes trouvent là le lieu où chacun pourrait s'associer aux initiatives culturelles des autres. Ce serait déjà ça. Et ce serait beaucoup.

Avec la deuxième question, c'est le rôle de l'Etat qui était questionné. Et il était surprenant de constater avec quelle unanimité les participants à l'atelier ont souhaité que l'Etat joue un rôle bien plus actif dans la politique culturelle régionale. Au-delà de questions de financement, qui n'ont pas été abordées par l'atelier, il était ici question pour l'Etat d'un rôle de pilote des politiques culturelles. On souhaite que l'Etat encadre les initiatives particulières des communes, notamment en matière d'infrastructures. On demande à l'Etat de coordonner les politiques culturelles. On attend de lui qu'il planifie, organise, mette en place les conditions favorables à l'émergence d'une politique culturelle raisonnée, justement répartie sur tout le territoire régional.

Quant à la troisième question, elle a mis en évidence les contradictions inhérentes à la position des communes, partagées entre leur volonté de collaborer entre elles et la nécessaire prise en compte des intérêts locaux dans l'élaboration des projets culturels. L'importance de convaincre, d'expliquer, d'associer la population aux projets communaux a été mise en

évidence : en ce sens, il est parfois délicat d'obtenir une majorité pour un projet qui semble lointain ou démesuré.

Alors qu'il devient primordial de penser à l'échelon régional – et tous les responsables le reconnaissent – il est en même temps crucial de ne pas se couper de sa population en l'obligeant à soutenir des projets qu'elle ne comprend pas. Là aussi il convient de travailler dans la confiance et la concertation, et cela prend du temps...

Un certain nombre de **pistes** ont été esquissées pour améliorer les relations entre les communes, la Ville et l'Etat :

DIAPO 4

- La première piste traite du rôle du Groupe de concertation culturelle. Il est certain qu'aujourd'hui cette structure n'a pas encore les pouvoirs ni les compétences ni peut-être même la légitimité de ce qu'aurait pu être la Conférence culturelle. Devenir une véritable instance de décision réunissant les communes et le canton devrait être son ambition supérieure. À ce moment-là bien sûr se posera la question de la représentativité des communes au sein d'une telle structure. Valent-elles toutes une seule voix ? Faut-il établir une règle de représentativité basée sur la population résidente ou sur le pourcentage d'apport à la culture ? On notera que ces questions de représentativité ont été récemment abordées par l'ACG lors de sa refonte de la péréquation financière. C'est dire qu'elles sont d'actualité. L'idée a aussi été émise d'une participation des acteurs culturels à cette instance, mais cela semble contradictoire avec son statut d'organe décisionnel. Une idée à creuser néanmoins.
- Deuxième piste : mettre l'Etat en face de ses responsabilités et lui demander de jouer un rôle de coordinateur et de planificateur. Tous s'accordent sur cette nécessité d'avoir en face et « au-dessus » d'eux un interlocuteur ayant une vision d'ensemble et capable d'impartialité.
- Troisième piste : La création d'un « label » pour signaler l'intérêt régional de telle ou telle initiative culturelle dans une commune. Une idée à creuser qui pourrait faciliter la mise en commun des efforts et des ressources de plusieurs partenaires sur un même projet. Comment ce label serait décerné, et par qui, on n'y a pas réfléchi mais il y a là matière à discussion.
- Quatrième piste, qui ressemble à l'observatoire de la culture dont on parlait hier soir : encourager la récolte de données statistiques. Plutôt que d'un observatoire, il est ici question de mandats spécifiques, sur des domaines précis, qui pourraient être confiés à des équipes de professionnels, par exemple à l'université ou à l'Office cantonal de la statistique.

En résumé : les communes sont aujourd'hui des acteurs incontournables de la politique culturelle régionale. Il devient urgent de trouver la meilleure façon de les impliquer dans l'élaboration des projets et dans les décisions. Il est de même impératif d'encourager toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une concertation entre communes, Ville et canton. Faute de quoi on sera vite exposés au danger d'éparpillement et de doublons, ainsi qu'à une paralysie pour ce qui est des grands équipements culturels. Merci.